



REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS DE PARIS PAR EQUIPES – SENIORS PLUS

Catégories : DAMES et Messieurs : 35, 45, 55 – MESSIEURS 65

I – GENERALITES

Epreuves ouvertes aux Clubs de la Ligue de Paris affiliés à la FFT au moins deux mois avant la clôture des engagements.

Equipements : Le club qui reçoit doit veiller au respect des impératifs de fonctionnement :

Terrains en bon état, filets avec sangle réglable, poteaux de simple, chaise d'arbitre et banc ou chaises pour les joueurs (art. 24RS/FFT)

Qualification : **Division Pré Nat** : Un joueur (se) Seniors Plus ne peut, dans la même saison sportive, s'engager que dans une seule catégorie d'âge en Championnat par équipes Seniors Plus (art. 127 RS/FFT paragraphe 4)

Autres divisions : (Voir plus loin pour les remplaçants éventuels).

Licences : Ne peuvent s'inscrire dans une épreuve que les joueurs (ses) dont le renouvellement de licence a été présenté avant le début de l'épreuve.

Pour les nouvellement qualifiés la demande doit être présentée 1 mois avant le début de l'épreuve (art. 87 RS/FFT).

Constitution des Divisions et Poules :

La Commission élabore les compétitions en fonction :

- Du poids des équipes (classements des 4 meilleurs engagés totalisés selon le mode fédéral (1))
- Des résultats de l'année précédente pour chaque équipe.
- Des impératifs d'équilibrage des divisions.

Les équipes engagées sont réparties en Poules sauf celles de Pré-Nationale qui présentent un poids qui ne justifie pas leur participation aux matchs de Poule ; elles peuvent être exemptées mais disputeront le tableau final avec les vainqueurs de Poules et éventuellement les suivants immédiats.

Dans toutes les divisions les montées ou descentes ne sont pas automatiques, elles sont examinées au cas par cas par la Commission selon l'intérêt de l'épreuve.

(1) Poids des équipes de 45 à 65 ans : exemple : $15/1 + 15/2 + 15/2 + 15/4 = N^{\circ}1 + N^{\circ}2 + [(3+4)/2] = \text{total } 24$

En 35 ans : exemple : $4/6 + 5/6 + 15 = N^{\circ}1 + 2 + 3 + 4 + [(1+2)/2] = \text{total } 24.5$

Rencontres : Le club visité mettra à la disposition du J.A. (art. 94) :

- Un arbitre pour chaque partie
- 3 balles neuves (homologuées FFT) par partie
- Le nombre de courts nécessaire pour que la rencontre puisse se dérouler dans la journée

- Au minimum 1 court pour les rencontres de 2S + 1D (45 ans et +) et 2 courts pour celles de 4S + 1D (35 ans).
- Courts couverts ou découverts, selon l'époque, de surface identique (sauf intempéries) plusieurs parties peuvent se dérouler en même temps (si possible et avec accord des capitaines) dans le cadre des 2 formules précitées.

Les parties sont disputées le même jour sans interruption sauf entente entre les 2 clubs sur un horaire différent.

Dans le cas où les terrains se révèlent impraticables : prévenir l'équipe adverse-avant son déplacement si possible, sinon attente préconisée d'environ 1h. Ensuite l'équipe visiteuse propose une nouvelle date sur ses terrains en fonction du calendrier. Il faut aviser la Commission pour accord.

Format : Pour les rencontres des Championnats Interclubs des 45,55 et 65 ans ainsi que les Simples des 35 ans, toutes les parties sont disputées au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches (format A).

Pour le Double des 35 ans : 2 premiers sets = application du point décisif à 40 A et 3^{ème} set remplacé par un super jeu décisif à 10 points (format ATP)

Engagement : Préciser à la Ligue les 4 joueurs les mieux classés (2) qui joueront dans chaque équipe – les autres joueurs qui pourront participer aux rencontres devront avoir un classement au plus égal à celui du 4^{ème} joueur de cette liste de base.

En cas d'équipe 2^{ème}, les joueurs de Simple auront un classement au plus égal à celui du 4^{ème} joueur de l'équipe 1. Ils pourront jouer une fois en équipe 1 sans perdre leur place initiale.

Pour s'inscrire et participer à une catégorie il faut avoir au moins l'âge correspondant à la saison sportive qui débute le 1^{er} octobre jusqu'au 30 septembre suivant (les joueurs qui auront leur anniversaire l'année x pourront y participer dès le 1^{er} octobre précédent jusqu'au 30 septembre X)

Peuvent être inscrits et participer aux épreuves par rencontres (art. 88.1) :

1 joueur nouv. Qualifié en 45 ans et +

2 joueurs nouv. Qualifiés en 35 ans

Ainsi qu'un joueur étranger (hors Union Européenne) dans toutes les catégories. (art. 90-2)

(2) **Joueurs Plus (45, 55, 65 ans)** : Il s'agit de prendre en compte le classement (de juin) x – 1 d'autant que les engagements sont réceptionnés en juillet et les tableaux finalisés le 1^{er} septembre au plus tard. Ces classements seront appliqués pendant toute la durée du Championnat de Paris, tant pour l'établissement des Divisions et Poules que pour les rencontres. Les points pour le palmarès individuel seront rectifiés a posteriori en fonction du nouveau classement « x »

- **35 ans**: Les engagements se feront également sur la base des classements (de juin) x-1 mais les tableaux des Divisions seront finalisés et les rencontres se dérouleront avec les nouveaux classements de l'année x (octobre).

En cas de modification dans la liste des 4 joueurs les mieux classés (tel que N.Q) aviser la Commission afin de reconsidérer éventuellement, et si possible, la position de votre équipe au sein du Championnat.

Calendrier et horaires : Précisés par la Commission pour chaque Poule et Division des différents Championnats.

Il s'agit de dates « butoir » à respecter. Avancement possible si accord entre les 2 clubs.

Reports : Pas de report sans accord préalable de la Commission sauf cas d'impossibilité matérielle d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrains impraticables....) ; dans le cas de remise ou d'interruption d'une rencontre, celle-ci est reportée à la première date disponible. Si aucune partie n'est acquise au moment de l'interruption il n'est pas tenu compte des scores en cours, la rencontre sera rejouée en totalité et se disputera sur les terrains de l'équipe qui s'est déplacée.

Si au moins une partie est acquise, la rencontre se poursuivra sur les terrains de l'équipe visitée.

Toutes les parties terminées sont acquises, les autres seront rejouées en entier sauf si elles sont reprises dans la même journée et ce, au score interrompu.

Dans ce cas les clubs pourront modifier leurs équipes pour les parties non jouées mais en respectant l'ordre des classements sur la feuille des résultats.

Forfait : Toute équipe qui ne se présente pas ou reste incomplète 30 minutes après l'heure fixée peut être déclarée « forfait » (remplir néanmoins la feuille de résultats en précisant le motif).

Repos : Pour les 35 ans (4S + 1D) repos accordé de 30 minutes pour disputer le Double comprenant un ou des joueurs ayant préalablement joué le ou les simples.

II – DEROULEMENT DES RENCONTRES

Préalable aux épreuves : Liste des participants à remettre au J.A ou Capitaine adverse avant la rencontre, les joueurs de Simples par ordre décroissant ainsi que ceux du Double pour les 45/55/65 ans. Pour les 35 ans, inscrire s'il y a lieu les 5^{ème} et/ou 6^{ème} joueurs mais les joueurs de Simple peuvent aussi disputer le Double dont la composition sera précisée après les Simples.

Certificat médical : Obligatoire et de validité < 1 ans, à présenter au J.A. avec la liste des participants et les licences.

Ordre des parties :

En 35 ans = S4 et S3, puis S2, puis S1, puis Double (2 courts minimum). Le double sera constitué à l'issue des Simples par ces joueurs de Simple ou avec l'apport de joueurs supplémentaires (2 au maximum : les classements peuvent être supérieurs à ceux des joueurs de simples). L'équipe se compose donc de 4 joueurs (ses) à 6 au plus.

En 45 ans et + = S2, puis Double, puis S1 (1 court minimum). 4 joueurs (le double comporte 2 joueurs indépendants des Simples).

Equipe 2^{ème} : en 35, 45, 55, 65 les joueurs doivent avoir un classement au plus égal à celui du dernier joueur de Simple de l'équipe 1. Lorsque l'équipe 1 ne joue pas (exempte) ou ne joue plus, référence sera faite au classement des joueurs de la dernière rencontre et/ou de la liste des engagés.

Remplaçants :

- **Division Prénationale** : Afin de compléter l'équipe de base, précisée lors de son engagement (4 meilleurs classés) seuls les joueurs/joueuses, d'un classement égal ou inférieur à celui du 4^{ème} de son équipe et n'ayant pas participé à une rencontre dans cette épreuve ou dans une autre catégorie d'âge, peuvent être inclus en tant que remplaçant.

- **Autres divisions** : Un joueur qui est inscrit dans une autre équipe 2^{ème} ou 3^{ème} ou d'une autre catégorie d'âge peut effectuer **un remplacement une seule fois** sans perdre sa place initiale dans son équipe de base même s'il s'agit d'une autre catégorie d'âge.

Son classement peut être inférieur à celui du 1^{er} joueur de son équipe de base.

Dans le cas d'un changement de catégorie son classement sera au plus égal à celui du 3^{ème} joueur de l'équipe à dépanner.

Le remplaçant peut jouer également dans son équipe de base dans la même semaine (ou tour) mais pas le même jour.

III – CONCLUSION DES RENCONTRES

Dès la conclusion de la rencontre, le résultat doit être notifié sur le site de la Ligue « Gestion Sportive – Seniors Plus » puis l'envoi de la **feuille de résultats** doit être effectué par le Responsable de l'équipe qui reçoit, à la Ligue pour réception au plus tard le mercredi matin qui suit le jour ou la semaine fixés pour la rencontre dans le calendrier du Championnat.

Classement des clubs : Chaque partie gagnée marque 1 point, le total des parties gagnées / perdues donne le résultat de la rencontre (3/2, 4/1 ou 5/0 pour les 35 et 2/1 ou 3/0 pour les 45 ans et plus).

Pour le classement des clubs chaque rencontre gagnée marque 2 points

« « « « « « perdue marque 1 point

Et 0 point en cas de pénalité ou -1 point par forfait non excusé.

Le résultat de la rencontre dans le cas de forfait d'une équipe est attribué ainsi :

En 35 ans : 3/0 (5 manches à 0,15 jeux à 0)

En 45 ans et + : 2/0 (3 manches à 0,10 jeux à 0)

Dans le cas de forfait ou de disqualification avant le début d'une partie le score de celle-ci est 6/0 6/0. Si cela intervient en cours de partie le score est complété par l'attribution au vainqueur de tous les jeux restant à disputer.

Le total final de la Poule est obtenu par l'addition des points de rencontre.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs, le classement s'établit en tenant compte :

- a) De la différence du nombre de parties gagnées et perdues par chacun d'eux
- b) Puis en cas d'égalité du nombre de manches gagnées et perdues
- c) Puis en cas d'égalité du nombre de jeux gagnés et perdus
- d) Puis en cas d'égalité des seuls résultats des rencontres les ayant opposés.

Lorsque, dans des cas exceptionnels, l'application des scores forfaitaires fausserait injustement le classement d'une poule, la Commission peut décider de le modifier en occultant, par exemple, ces scores forfaitaires et ceux correspondants des autres rencontres.

Un titre de **Champion de Paris** est attribué pour chaque Division au club vainqueur, avec remise de Coupes et Médailles.

Le vainqueur de chaque catégorie 35, 45, 55 ans Dames et Messieurs et 65 Messieurs est qualifié pour le Championnat de France. Un certain nombre de qualifiés supplémentaires sera quantifié d'après les résultats des équipes de la Ligue la saison précédente. Les places seront attribuées par la Commission Seniors Plus selon le palmarès du Championnat de Paris.

Pour les catégories D65 et 70, M70 et 75, la F.F.T. organise une Coupe de France Interligues qui réunit les meilleurs éléments de chaque Ligue sélectionnés par la Commission Seniors Plus. Ces joueurs (ses) peuvent disputer parallèlement pour leur club, le Championnat de Paris (et/ou de France) dans une catégorie plus jeune évidemment.